Règlement Intérieur – Académie Suzy.F

- **Publication & Communication :** Les informations sur les activités de Suzy.F sont communiquées via le site internet, les groupes Facebook ainsi que dans les espaces (couloir, tableau affichage, vestiaires...) dédiés à cet effet.
**- Inscription** : La fiche d'inscription de chaque élève doit être complétée lisiblement et signée par le ou les représentants légaux des élèves mineurs, ou par l'élève lui-même s'il est majeur.
 - **Un certificat médical** attestant que l’élève est apte à la pratique de la Danse, ou des disciplines enseignées, est obligatoire.
 - **L'encaissement** se fera selon l'option choisie, au début de chaque mois (soit en 10 chèques), chaque trimestre (soit en 3 chèques) ou au début de l’abonnement en 1 chèque. L’abonnement est annuel plein qui ne peut donner lieu à une interruption ou un remboursement.
 - **Toute année commencée est entièrement due.** Aucun remboursement ne sera effectué. Les facilités de paiements seront encaissées comme convenu malgré l’absence de l’adhérent en cours. Sauf en cas de force majeure : blessure constatée et ayant fait l’objet d’un certificat médical interdisant la poursuite d’une activité physique.
 Toute année commencée est donc due pleinement (sauf cas de force majeure et sur justificatif).

**Durant les congés scolaires et jours fériés,** Suzy.F sera fermée ou organisera un stage payant.
- Fermeture également durant le week-end de l’Ascension (du mercredi au dimanche inclus).
- Pas de cours durant les jours fériés.

Le reste de l’année, l’Académie suit le calendrier scolaire.

- **Assurances** : Les prestations et les cours sont accessibles seulement aux personnes ne présentant pas de problème de santé incompatible avec la pratique de la Danse. Il est du ressort de l’élève majeur ou du représentant légal de l’élève mineur de s’assurer de son aptitude aux disciplines choisies. Audrey Manaud est couverte par sa responsabilité civile.
- **Responsabilité :** La direction décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des affaires et effets personnels introduits par les usagers dans les locaux et aux abords de l’établissement. Il est recommandé de ne laisser aucun objet précieux dans les vestiaires communs.
 L’élève peut les déposer dans un coin du studio. Audrey Manaud décline toute responsabilité en cas de vol.
- **Obligations de l’élève :** Après son inscription, l’élève doit s’observer des consignes données par les professeurs de Danse, en matière de discipline, durant les cours ou en dehors de ceux-ci. Il doit respecter les règles de sécurité en vigueur, les règles d’hygiène, les lieux et le matériel pédagogique. Il est strictement interdit de fumer dans les établissements. La bienséance est obligatoire au sein des cours de Suzy.F
- **Règles de « bonne conduite »** : Audrey Manaud se réserve le droit d’interdire l’accès au cours à toute personne dont elle estime que le comportement ou la présence est susceptible de porter atteinte à la morale élémentaire, au respect des personnes ou à la sécurité générale.
- **Tenue :** Durant les cours de Danse, la tenue vestimentaire doit être près du corps. Tenue vestimentaire dans laquelle les élèves se sentent à l’aise pour danser et en même temps voir leurs mouvements.
- **Photos et vidéos :** Des photos ou vidéos sont susceptibles d’être réalisées à l’occasion de certains cours, stages et durant les répétitions et spectacles de Suzy.F, par un membre de l’équipe ou un professionnel de la communication/information. Elles pourront être publiées sur supports digitaux, en ligne ou non, utilisés sur différents supports édités (tracts, affiches, DVD, etc.) ou dans divers magazines et journaux articles sur Suzy.F. En cas de désaccord, l’élève majeur ou le représentant légal de l’élève mineur doivent en faire état au moment de l’inscription (mention sur le formulaire d’inscription).

**Cas de force majeure :**
La responsabilité de Suzy.F ne pourra être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l’exécution de l’une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales résulte d’un cas de force majeure.
À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l’art. 1148 du Code Civil. En cas d’épidémie et/ou de confinement les cours seront dispensés en ligne ou à l’extérieur, excluant toute possibilité de remboursements.

Signature précédée de la mention
« Lu et Approuvée »

Suzy.F
Académie Suzy.F – 31 rue du Breteil – 33320 Eysines
Tél : 06 71 09 85 37 – mail : audrey@suzyf.fr
https://suzyf.fr/